

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 septembre 2015 à 20h30. M. Jacques Barraud et Lucie Chappe étaient excusés.

#### SUBVENTION ET CONVENTION TOP FORM 18

Le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec l'association TOP FORM 18 pour la mise à disposition d'une salle. Le Conseil prend aussi une délibération afin que la subvention prévue à l'amicale leur soit versée.

#### AVENANT SERVICE COMMUN

Le conseil municipal décide de signer un avenant sur la convention de service commun qu'ont signée les communes de Blesle, Grenier-Montgon et Torsiac avec la Communauté de Commune pour en changer la date de départ du 1<sup>er</sup> juillet au lieu du 1<sup>er</sup> avril 2015.

#### TARIF PISCINE

La Commune de Blesle a accepté pendant 2 ans de faire un effort financier pour aller à la piscine de St Flour en attendant l'ouverture de la nouvelle piscine de Brioude. Cette année, le créneau horaire n'a donc pas été réservé sur St Flour, mais sur Brioude. Le coût de revient est deux fois plus élevé que le coût de revient pour aller à St Flour. Les élèves iront cette année à Brioude mais un courrier sera envoyé dans le but de trouver une entente faute de quoi ils retourneront certainement à St Flour l'an prochain.

#### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ACCUEIL DES REFUGIES

Le Conseil Municipal s'est prononcé majoritairement en faveur de l'accueil de réfugiés et se positionnera comme tel auprès des services de la Préfecture. Les mairies peuvent être sollicitées à divers niveaux : hébergement, aides...

Les initiatives privées sont possibles mais la Mairie doit plutôt en rester l'intermédiaire pour que celles-ci aient une chance d'aboutir.

#### DEVIS CHAPELLE DE LA CHAIGNE

2 devis ont été reçus pour dégager et protéger les peintures qui se trouvent dans la Chapelle de la Chaigne. L'un de 28 560,00 € et l'autre de 18 000,00 €. Le Conseil municipal se prononce en faveur du second. Un autre devis a été demandé pour restaurer les murs une fois que les peintures auront été dégagées. Celui qui est retenu s'élève à 15 000 €. Des subventions seront demandées et une souscription sera aussi organisée par l'association Les Amis du Vieux Blesle.

#### POUVOIR DU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire d'intenter au nom de la commune, les actions en Justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Le Conseil Municipal donne aussi pouvoir au Maire d'accepter les dons et legs au nom de la commune. Ces autorisations sont valables pour la durée du mandat.

#### DROITS DE PREEMPTION

Les biens H1588, H1589, H1590, H1591, H1592, H1593, H1594, H1596, ainsi que les biens G148, G151, G147 et G149 sont laissés libres à la vente par le Conseil Municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire a fait état de sa dernière réunion à la CDCI au sujet des futures cartes intercommunales, un premier vote des conseillers municipaux et communautaires interviendra avant la fin de l'année puis ce sera au tour de la commission. En Mars 2016 le Préfet fera sa proposition définitive. Les communes auront alors 2 mois pour procéder à un second vote. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 devraient être constituées les nouvelles intercommunalités.

Le dossier FEADER déposé par la Mairie, passera en commission à la fin du mois.

Le collège de Blesle avait signalé des vitesses excessives de certains véhicules devant l'établissement. Les résultats montrent que la vitesse moyenne des véhicules passant devant le Collège est de 35 km/h. La vitesse moyenne calculée sur 85 % des véhicules est de 48 km/h en période de vacances scolaires, période qui pourrait inciter certains chauffeurs à passer plus vite du fait de l'absence des élèves. Des propositions seront faites par le département pour améliorer le dos d'âne sous financement communal.

3 plaques de rue seront commandées pour La Bessière.